

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2023

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 16 juin 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le jeudi 22 juin 2023 à 18 h30.

Ordre du jour :

- approbation du compte rendu du 11 avril 2023
- modification des statuts de la CCPN
- convention d'assistance technique de l'ATD appartement et espace culturel
- admission en non-valeur
- reversement subvention de la DAAC à l'amicale laïque
- organisation de l'adressage

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30.

Étaient présents :

- CHABANNIER Matthieu
- COUSSY Kevin
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Est absent excusé CHATEAU Fabrice.

Sont absents Rudy BECUWE et Corentin POUGET

Les votes se déroulent donc sur 8 voix, avec majorité à 5 voix

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, demande de subvention au Département concernant des travaux sur la toiture de l'église

1. Le rajout du point : une demande de subvention au Département concernant des travaux sur la toiture de l'église

est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

3. Modification des statuts de la CCPN

La CCPN a souhaité modifier ses statuts :

- Suppression de la compétence « transports scolaires ».
- Intégration de la compétence « organisation d'actions de prévention , de communication, de formation en direction des élèves, comportant la mise en place d'animations spécifiques et d'ateliers à vocation pédagogique en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux premiers secours.

Cette modification de statuts **a été approuvée à l'unanimité.**

4. Convention d'assistance technique de l'ATD24 appartement et espace culturel

L'ATD24 a été contacté pour demander son appui technique et juridique aux démarches de passation de marché, sélection de l'architecte et suivi des travaux avec l'architecte retenu, concernant l'aménagement de la maison de Mr GAY, située dans le bourg d'Abjat. Un coût négocié à 4 560 euros TTC a été arrêté pour cette mission d'assistance payante. Il est demandé à l'Assemblée de valider cette mission pour un montant de 4 560 euros TTC.

Cette mission et ce montant **sont approuvés à l'unanimité.**

5. Admission en non-valeur

La perception a demandé d'admettre en non –valeur des titres impayés de 2010, 2015 et 2017; cette action concerne des factures de cantine, location de bâtiments communaux qui n'ont pas été réglées malgré les relances réglementaires. La somme totale des non-valeurs est de 2 942,05 euros.

Cette inscription en non-valeur **est approuvée à l'unanimité.**

6. Reversement subvention de la DAAC à l'amicale laïque

L'amicale laïque de l'école a demandé et obtenu de la DAAC une subvention de 500 euros pour son activité théâtre. Cependant cette somme ayant été versée à la Mairie, il est nécessaire de faire le virement correspondant à l'amicale laïque.

Ce virement de 500 euros **est approuvé à l'unanimité.**

7. Demande de subvention pour la réparation de la toiture de l'Église.

Suite aux dernières intempéries des infiltrations importantes ont été constatées dans le toit de l'Église. Il est question de demander une subvention au Département afin de faire face au montant des réparations de rénovation de la toiture.

La demande de subvention **est approuvée à l'unanimité.**

8. Organisation de l'adressage

Le matériel pour l'installation de l'adressage à ABJAT a été livré, piquets, panneaux de rue et numéros de maison. Il s'agit maintenant de mettre en place ce matériel, dès maintenant, et ce pendant une période de plusieurs mois selon l'avancée du chantier.

Les ouvriers communaux sont chargés de planter les piquets et les panneaux de rue et il est décidé que les membres du conseil municipal seront chargés de passer dans les villages pour distribuer les numéros des maisons, ainsi que le courrier d'accompagnement avec les informations administratives nécessaires aux locataires et propriétaires des habitations.

Une prochaine commission d'adressage aura lieu pour définir les modalités de distribution. La population sera tenue au courant de cette organisation.

La séance est levée à 19 h 00.